

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

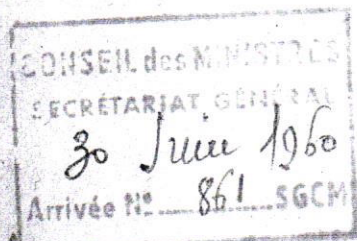
--:--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

--:--:--:--

DECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 - N° 163 /PCM/SGCM.



LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution, notamment en son article 25 ;

VU la Convocation en Session extraordinaire de l'Assemblée Législative par son Président le 15 JUIN 1960 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er - Est déclarée close le 29 JUIN 1960, la Session extraordinaire de l'Assemblée Législative ouverte le 15 JUIN 1960.

ARTICLE 2 - Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 30 JUIN 1960

Pour LE PREMIER MINISTRE absent,
Le Vice-Premier Ministre


OKE ASSOGBA

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
Assemblée Législative ..	5
Haut Commissaire ..	1
J.O.R.D.	1
S.G.C.M.	4